

## Vérification des comptes de l'exercice 01.01.2025 au 31.12.2025

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons procédé en présence du trésorier, Monsieur Claude Béroud, en date du 26 mars 2026 au boulodrome du Mont, à la vérification des comptes de Swiss Pétanque pour l'exercice 2025

Le congrès ayant eu lieu le 7 mars 2026 et la convocation pour la vérification des comptes étant arrivée le 3 mars, nous étions dans l'impossibilité d'honorer ce mandat en temps voulu. Le retard dans l'envoi de la convocation n'a pas permis que la vérification se fasse conjointement avec nos collègues de l'ACFP, ce qui n'est pas la manière de faire habituelle. Il en était de même l'année dernière.

Nous avons procédé à l'examen des charges et recettes du compte d'exploitation ainsi que du bilan au 31 décembre 2025. Nous avons contrôlé les soldes des avoirs en caisse et dans les comptes PostFinance, Raiffeisen et BCF. Les recettes se montant à 217 398,76 CHF et les dépenses à 241 514,16 CHF, le déficit en résultant étant à hauteur de **24'115,40 CHF** pour l'exercice 2025. Celui-ci grimpe à **59'581 CHF** pour la période 2023-2025, ce qui est assez inquiétant si rien n'est rapidement entrepris.

Les disponibilités sont quant à elles de **189'755,88 CHF**. Le total des actifs est de **207'877,73 CHF** et celui des passifs de **69'117,48 CHF** portant le capital à disposition à **138'760,25 CHF**

Toutes les pièces justificatives demandées nous ont été présentées et celles-ci concordaient avec les écritures des différents comptes.

Il a néanmoins été remarqué une anomalie dans la tenue de la caisse. En effet, celle-ci s'est retrouvée en négatif de **2'303,40 CHF**, ce qui pour un compte de caisse ne peut pas se produire. Un apport extérieur a dû être fait par le trésorier afin de pouvoir verser les indemnités de la Coupe de Suisse le 26.04.2025. La pièce comptable n° 217 a rétabli la situation de la caisse le 06.05.2025. La raison est que la carte permettant le retrait en espèces est plafonnée à **10'000 CHF** par mois et les indemnités pour la Coupe de Suisse ont été de **11'820 CHF**. Anticiper les retraits ou augmenter le plafond sont les solutions à adopter, un apport de plus de **2'000 CHF** par le trésorier n'étant pas souhaitable.

Un contrôle des charges inhérentes à la fonction de sélectionneur national a aussi été effectué. Nous avons remarqué que plusieurs pièces comptables comportaient d'autres pièces comptables insérées dans celles-ci, ce qui ne facilite pas la compréhension des dépenses de ce poste. Après examen de tous ces justificatifs, il en ressort que le salaire du sélectionneur s'est élevé à **8'055 CHF** (selon contrat) et les frais annexes à **5'326,63 CHF**, soit un total

de la fonction de **13'381,63 CHF**. Un compte dédié au poste de sélectionneur national est souhaité.

Les pièces n° 166 et 179 ont attiré notre attention. En effet, celles-ci présentent des dépenses de **4'567,25 CHF** pour 850 badges d'arbitre et **1'621,50 CHF** pour du velcro, soit un total de **6'178,75 CHF**. Pour une quarantaine d'arbitres en Suisse ayant reçu chacun 2 badges, il semblerait que cette dépense soit assez disproportionnée.

Des amortissements massifs ont été pratiqués au 31 décembre 2025. En plus de l'amortissement usuel de 33,33 %, des amortissements supplémentaires ont été appliqués sur presque tous les stocks de matériel. Cette opération purement comptable fait gonfler artificiellement les charges de l'année, creusant ainsi le déficit pour réduire la valeur nette des stocks, donc de l'actif. Les amortissements usuels représentent **8'749,05 CHF** et les amortissements supplémentaires **5'100,73 CHF**, soit un total des amortissements de **13'849,78 CHF**. Cela pourrait laisser supposer une dépense massive de matériel en 2026, détail figurant peut-être dans le budget 2026 inexistant à ce jour (30.04.2026).

Dès 2027, le prix de la licence sera augmenté de **20 CHF**. Nous mettons en garde l'ensemble des licenciés suisses que cette augmentation n'aura une influence sur le déficit que pendant quelques années mais que dans 5 ans, si le train de vie de Swiss Pétanque ne change pas et avec une inflation de seulement 3 % sur les dépenses des cadres nationaux, nous aurons une nouvelle discussion sur le même sujet. A noter immédiatement que le championnat suisse de tir de précision a un coût de **10'824,32 CHF**.

Notre sentiment pour cet exercice est un peu mitigé. Si certes les comptes sont tenus avec exactitude et ont demandé beaucoup de travail au trésorier, il nous paraît inconcevable que les vérificateurs soient convoqués 62 jours après la clôture des comptes 2025 et que 120 jours après le début de l'exercice 2026, le budget y relatif ne soit toujours pas en notre possession.

Nous tenons à remercier le trésorier Monsieur Claude Bérout pour l'excellente tenue des comptes et pour son travail très précis. Dès lors, nous proposons d'accepter les comptes 2025 de Swiss Pétanque et de donner décharge au trésorier ainsi qu'au Comité Directeur sous réserve d'une vigilance accrue dans la gestion des dépenses futures.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

Eclépens, le 30.04.2026

Association Vaudoise de Pétanque

Raoul L. Bortolotti



Association Vaudoise de Pétanque

Ivan Barone

